

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 septembre 2017

OBJET :

Avis relatif au projet d'actualisation du 6^{ème} Programme Local de l'Habitat durable (P.L.H.d) de la Métropole du Grand Nancy

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n°3

EXPOSE DES MOTIFS

La Métropole du Grand Nancy a voté, lors de son conseil du 30 juin dernier, le projet d'actualisation du 6^{ème} Programme Local de l'Habitat durable.

Pour rappel du contexte, le Grand Nancy a lancé, en juillet 2015, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui tiendra lieu de PLH et de PDU.

Cependant, le 6^{ème} PLHd arrivant à échéance fin 2016, il était nécessaire de couvrir la période s'étendant du 1^{er} janvier 2017 à l'entrée en vigueur du PLUi, notamment pour poursuivre la délégation des aides à la pierre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Avec l'accord de l'État, le 6^{ème} PLHd a été prorogé pour une période de 3 ans, par délibération du Conseil de Métropole du 4 novembre 2016, conformément à l'article L152-9 du code de l'urbanisme.

Anticipant cette prorogation, le Conseil de Métropole a lancé dès 2015 une procédure permettant d'actualiser le PLHd.

Sans remettre en cause l'économie générale du document, mais en s'appuyant sur un diagnostic actualisé par l'agence d'urbanisme SCALEN, cette modification du 6^{ème} PLHd a notamment pour finalités :

- d'intégrer de nouvelles actions liées à :
 - l'évolution de la réglementation, notamment liée aux lois Alur, Lamy et Egalité et Citoyenneté sur les équilibres résidentiels,
 - à l'entrée en vigueur du S.Co.T. Sud 54 avec lequel nous devons être compatibles.
- de redéfinir la territorialisation des objectifs de production au sein des 20 communes avec une volonté de préserver les équilibres résidentiels.

PROPOSITION

Conformément à l'article L. 302-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet de modification a été transmis à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux communes, qui ont 2 mois à compter de la notification intervenue le 10 août dernier, pour formaliser un avis facultatif sur ce projet d'actualisation du 6^{ème} Programme Local de l'Habitat durable.

Le projet de PLHd sera ensuite délibéré au Conseil de Métropole du 17 novembre 2017.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet.

Il est précisé que le Conseil municipal sera particulièrement vigilant quant à la vente de logements sociaux pour ne pas être pénalisé du fait de la baisse du nombre desdits logements sur son territoire liée à ces ventes.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 21 septembre 2017.

Pour Extrait

Michel BREUILLE,

Maire



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	8 septembre 2017
- Convocation distribuée le :	8 septembre 2017
- Affichage du compte-rendu le :	22 septembre 2017
- Affichage du procès-verbal le :	20 octobre 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME CADET, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME DEVOUGE à M. LAURENT
- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- M. THOUVENIN à MME SIMONNET
- MME CLAIR à MME SAGET
- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT
- M. LEINSTER à M. CLOMES
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. LAURENT

Pour extrait

**Michel BREUILLE,
Maire**

